



Prime de fin d'année suite à fin de contrat .

Par **Schlass05**, le **07/01/2015 à 16:27**

Bonjour,

J'ai travaillé pendant trois ans dans un Intermarché en tant qu'apprenti pour le diplôme Bac professionnel Commerce.

J'ai bénéficié du 13ème mois les deux premières années. Mon contrat ayant débuté en Octobre 2011 et terminé en octobre 2014, la comptable m'a dit qu'en tant qu'apprenti je n'y ai droit qu'une seule fois. Seulement elle se trompe puisque je l'ai reçu deux fois. Bref j'aimerais savoir, même si je n'ai pas terminé l'année 2014, n'ai-je pas droit à une partie de cette prime ?

Par **P.M.**, le **07/01/2015 à 16:43**

Bonjour,

Il conviendrait de vous référer à la Convention Collective applicable mais si c'est celle à laquelle je pense, a priori, vous n'y avez pas droit...